

LA BRÈVE DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil du 7 novembre 2024



COMMUNE D'ESNEUX

CHEMINEMENTS PIÉTONS DANS LE PARC DU CHÂTEAU BRUNSOODE

Travaux – *Bernard Marlier*

0486.32.27.58 – bernard.marlier@esneux.be

Les travaux d'aménagements ont débuté en septembre 2024, pour une durée approximative de 10 mois, si la météo le permet. Ils consistent à refaire les cheminements piétons en béton caverneux. Celui-ci est perméable à l'eau, ce qui permet une meilleure temporisation ainsi qu'une plus grande sécurité pour les piétons. La pluie sera donc absorbée plutôt que de retomber dans les égouts avant de finir dans l'Ourthe.

Le tracé du cheminement sera, quant à lui, quasiment identique.

En ce qui concerne l'éclairage, les anciens luminaires seront supprimés et remplacés par des luminaires identiques à ceux de la place et de la gare, à l'exception du mat qui sera en bois et non en métal.

« *L'éclairage autour de l'étang sera supprimé afin de respecter la vie de la faune et de la flore. Toujours dans cette idée, entre 22h et 6h du matin, l'éclairage sera tamisé sauf pour le chemin qui va du parking à la place de Tilff* », explique Bernard Marlier, Échevin des travaux.

Le Conseil communal a décidé d'approuver le cahier des charges et le montant estimé pour la réalisation de quatre piliers en pierre bleue et garde-corps du parvis ainsi que pour le mobilier et le garde-corps du parvis. Les quatre piliers seront placés de manière à représenter les anciennes portes d'accès du parc.